que tout honnête homme, prince ou citoyen, doit reculer à la seule idée d'y exposer l'humanité sans une nécessité absolue. La France qui aurait le droit d'être mécontente de son sort, voulant la paix, tous les autres États la voulant comme elle, il n'y a aucune prévision possible qui puisse faire craindre la guerre. (Très bien !)

Cette déclaration faite, permettez-nous d'entrer dans le détail de nos relations avec les diverses puissances de l'Europe qui ont avec nous des affaires à régler.

Lorsque vous nous avez quittés, une convention allait être signée avec l'Allemagne, pour l'évacuation de six départements, sur douze qui restaient encore occupés. Quelques scrupules nés parmi vous sur les conditions de cette convention ont entraîné un nouvel examen des questions soulevées, et la conclusion a été retardée d'un mois entier.

Vous connaissez déjà les bases de cette négociation. Il s'agissait de devancer de neuf à dix mois l'évacuation de six de nos départements.

L'Allemagne y mettait pour condition la certitude du payement intégral des deux premiers milliards de l'indemnité, plus quelques avantages commerciaux en faveur de l'Alsace-Lorraine, avantages stipulés en principe dans le traité de paix de Versailles.

Quant au payement intégral des deux premiers milliards, déjà soldés en grande partie, la France en avait les moyens dans l'emprunt souscrit avec tant d'empressement par les capitalistes français et européens.

Mais il s'agissait de payer au dehors, ce qui était difficile, sans faire monter le change, et, par suite, sans faire sortir le numéraire de France. Aussi le Gouvernement de la République hésitait-il devant les engagements qu'on lui demandait, ne voulant pas s'exposer à une crise monétaire que nous avons évitée, mais en nous en approchant de très près. L'Allemagne nous demandait des effets à six, sept ou huit mois, effets négociables, qu'elle promettait, toutefois, de ne pas négocier tant que le gouvernement resterait dans les mains où il se trouve aujourd'hui. Cette réserve, si flatteuse qu'elle fût, répugnait à notre loyauté: car c'eût été faire à nos successeurs, si la France avait voulu nous en donner, une condition qui aurait rendu impossible d'en trouver.

Sa Majesté l'empereur d'Allemagne, appréciant nos scrupules, connaissant notre bonne foi, n'a pas insisté, et renonçant à toute intervention des banquiers, s'est contenté de la signature du ministre des finances et du président de la République.

Cette sage concession a fait disparaître toute difficulté relativement au payement définitif des deux premiers milliards. Les mesures sont prises, et les versements seront effectués aux époques convenues.

La seconde difficulté, celle des avantages commerciaux promis en principe à L'Alsace-Lorraine, était plus embarrassante.

L'Alsace, depuis deux siècles et demi, avait toujours pris en France les matières premières de sa riche industrie, et lui avait envoyé en échange ses produits manufacturés. C'est cet état de choses que la Prusse voulait lui conserver quelque temps encore.

Quant à moi, toujours fort soucieux du sort de notre industrie, je n'étais guère alarmé pour elle de ce qu'on demandait en faveur de l'Alsace-Lorraine, car si la France avait pu, pendant plus de deux siècles, supporter la concurrence alsacienne sans aucune protection, il ne pouvait pas être très-dangereux pour elle de la supporter pendant un an et demi, par exemple, avec le secours d'un droit successivement croissant. Ainsi, on avait demandé l'exemption complète de droits jusqu'au 31 décembre de la présente année; un quart de droit jusqu'au 1er juillet de l'année prochaine, et un demi-droit pendant l'année à courir du 1er juillet 1872 au 1er juillet 1873. Les produits français devaient entrer en Alsace-Lorraine aux mêmes conditions. De plus, on a formé un syndicat composé de manufacturiers alsaciens, très intéressés à ne pas partager, avec les Suisses et les Allemands, le privilége qu'on leur accordait, et chargés de veiller à ce que les produits introduits en France fussent tous d'origine alsacienne.

Les garanties étaient donc suffisantes pour un privilége qui, d'ailleurs, ne devait durer que dix-huit mois.

La question était moins simple à l'égard des Allemands et la concurrence que pouvaient leur faire les produits français. Toute ligne de douane avait été supprimée entre l'Alsace-Lorraine et l'Allemagne, et ni l'une ni l'autre ne voulait la rétablir. Or, de cette suppression de douane, il résultait, pour l'Allemagne, la probabilité et presque la certitude d'une véritable invasion des produits français, du Rhin à l'Oder.

Nous étions protégés, l'Allemagne ne l'était pas.

Cette situation n'avait pas acquis toute sa clarté lorsque le sujet a été soumis à votre examen. Nous avions cherché, par une rédaction limitative de la réciprocité, à rassurer les intérêts engagés de part et d'autre, lorsque la demande d'une réciprocité complète, portée ici, a fait ajourner la signature. La question a été renvoyée à Berlin. La presse étrangère a alarmé les intérêts allemands; pendant un instant, la négociation a semblé rompue, et les malheureux départements français dont le sort était en suspens ont été livrés aux plus cruelles anxiétés.

Il n'a été possible de s'entendre qu'en limitant l'entrée de nos produits en Allemagne aux objets servant aux manufactures de l'Alsace-Lorraine; et, du reste, il faut bien reconnaître que dans ces objets, consistait la plus grande partie de notre ancien négoce avec ces provinces.

En échange de cette restriction, l'Allemagne nous a offert un avantage qui nous a paru une compensation très suffisante de ce que nous concédions : c'est une réduction de six mois, sur les dix-huit, dans la durée du privilége réclamé. Du 1er janvier au 1er juillet 1875, les produits de l'Alsace-Lorraine payeront un quart de droit; du 1er juillet au 31 décembre de cette même année, ils payeront un demi-droit, et, à partir de ce jour, toute différence s'effacera entre leurs produits et ceux des autres pays.

Certes, c'est déjà une protection fort réelle que celle d'un quart de droit d'abord, et d'un demi-droit ensuite, contre les produits qui, depuis plus de deux siècles, entraient en France sans rien payer. Mais réduire cet état de choses de dix-huit à douze mois, c'est assurément un redoublement de précaution, à notre avis, bien suffisant ! Du reste, il fallait en finir de longues et pénibles hésitations.

D'une part, nous avions obtenu que pour le payement intégral des deux premiers milliards, on se contentât de notre signature, sans recourir à la garantie des banquiers, ce qui, avec la diminution des troupes d'occupation, nous procurait une économie d'environ trente millions; de l'autre, le privilége commercial accordé à l'Alsace-Lorraine était réduit de dix-huit mois à douze; et enfin, ce qui nous touchait le plus, les départements de l'Est allaient obtenir leur libération immédiate.

Et ce n'étaient pas seulement les six départements immédiatement libérés qui étaient en cause, c'étaient aussi les six derniers, car avancer la libération des uns, c'était avancer d'autant la libération des autres, l'évacuation totale ne pouvant être que successive.

Eh bien, messieurs, nous l'avouons, c'est la libération du sol que nous avons fait passer avant toute autre considération. (Très-bien !) Les intérêts matériels nous semblaient suffisamment garantis; mais, pour nous, rien n'entrait en balance avec l'évacuation du territoire avancée d'une notable durée. Le cri du cœur l'a emporté, et, nous en sommes sûr, il ne s'élèvera pas plus de reproches ici qu'il ne s'en est élevé dans le pays tout entier.

Au surplus, nous n'avons pas négligé le sort des six derniers départements qui restent encore occupés. Leur situation est sans cesse présente à notre pensée; et, en attendant le jour de leur libération définitive, nous nous sommes appliqué à leur ménager une séparation complète entre eux et les troupes d'occupation. Les dernières sont, les unes casernées, les autres baraquées, et ont cessé ainsi de loger chez l'habitant. Les points de contact sont donc fort diminués et les conflits moins à craindre. Nos paysans ne verront plus un soldat étranger leur demander le lit ou le pain de leurs enfants.

Il reste, il est vrai, la douleur de le voir sur le sol de la patrie; mais nous les supplions en votre nom, comme au nôtre, de supporter patiemment ce reste de nos malheurs, et de n'y pas ajouter par des imprudences qui n'abrégeraient pas leurs maux, et qui pourraient compromettre de nouveau ou la sûreté de la France, ou sa dignité ! Il faut ajouter, messieurs, pour ceux qui croiraient que frapper un étranger ce n'est pas commettre un meurtre, que c'est là une erreur détestable: qu'un étranger est un homme, que pour lui les saintes lois de l'humanité subsistent aussi sacrées qu'envers nos propres compatriotes. Nous supplions les juges de ne pas partager une erreur aussi déplorable, de ne pas oublier surtout que nos villes en expieraient immédiatement les conséquences, et que des milliers de Français seraient exposés à l'instant même à d'affreuses représailles. (Très-bien !)

Maintenant, messieurs, mon devoir est de vous entretenir d'une autre négociation et de vous en rendre un compte succinct, mais également exact et sincère.

Vous savez tous que le gouvernement de l'Empire avait conclu avec presque toutes les puissances dont le territoire est contigu au nôtre des traités de commerce qui devaient le lier pendant dix années entières. Il avait été convenu qu'après dix ans, ces traités seraient ou révisés ou dénoncés, c'est-à-dire abolis.

Le principal d'entre eux, celui qui a été signé avec l'Angleterre, est expiré depuis environ une année. Celui qui a été conclu avec la Belgique est arrivé à son terme depuis six mois; le troisième, conclu avec la Prusse, a été emporté par la guerre; les autres, moins importants, avec l'Autriche, la Suisse, l'Italie, doivent durer encore trois ou quatre ans. Mais les trois plus importants, parce qu'ils intéressent notre frontière de plus près, ceux qui ont été conclus avec l'Angleterre, avec la Belgique, avec la Prusse, ne dépendent que de votre volonté. Ils dureront ou s'évanouiront selon que vous le voudrez.

Je ne vous apprendrai rien en vous rappelant la résistance que ces traités ont rencontrée en France à l'époque de leur conclusion. Ce n'est pas pour avoir aboli les prohibitions absolues qu'on les blâmait, car ces prohibitions étaient désormais condamnées, et moi, messieurs, qui ai l'honneur de vous parler, je n'avais pas une fois traversé le pouvoir sans en abolir quelques-unes.

Ce qu'on reprochait à ces traités, c'était d'avoir été conclus sans le pays, d'avoir introduit sans préparation une liberté absolue, d'avoir, dès lors, découvert toutes nos industries à la fois, de s'être arrêtés à des tarifs insuffisants, rédigés par les commissaires étrangers, à l'exclusion des nôtres, et d'avoir ainsi causé aux plus importantes productions nationales, telles que les fers, les tissus de toute nature, les produits agricoles, et surtout la marine marchande, un dommage immense, dont l'Alsace, la Lorraine, la Champagne, la Bourgogne, la Flandre, la Normandie, la Bretagne se ressentiront longtemps. (Très-bien !)

Si aujourd'hui, à la suite de la guerre qui a fait disparaître tous les approvisionnements, une véritable activité a été rendue à ces diverses branches de notre industrie, ces approvisionnements refaits, la gêne devra reparaître sous le poids renaissant de la concurrence étrangère. Quelques mois avant la chute du dernier gouvernement, le Corps législatif lui-même, sentant les fautes de l'empire sans les oser dire, cherchant à les réparer sans y réussir, avait ordonné une enquête sur les traités de commerce, dont la dénonciation était hautement demandée. Il était ressorti de cette enquête que la marine marchande était ruinée, que l'industrie des fers avait été ravagée, que les fils et les tissus de coton, de lin, de laine, avaient subi des dommages considérables, que les tissus mélangés de Roubaix étaient presque détruits, que l'agriculture souffrait dans certains de ses produits essentiels, celui des laines notamment. On en avait généralement tiré la conclusion qu'il fallait sur tous ces points apporter quelque remède à un état de choses empirant tous les jours, et particulièrement, par rapport à la marine marchande que les entrepôts étrangers allaient faire disparaître complétement. (Très-bien !)

La guerre, qui efface toutes les ruines par les siennes, a fait oublier un moment cet état de choses; mais, la paix rétablie, il a reparu à tous les yeux, fort atténué, il est vrai, par la renaissance du travail, mais atténué pour le moment et malheureusement pas pour toujours.

Nous pouvions, certes, dénoncer ces traités, sauf, bien entendu, votre avis, à vous qui représentez la souveraineté; mais il nous appartenait de négocier pour préparer cette dénonciation. D'immenses intérêts dans nos ateliers, dans nos campagnes, dans nos ports, attendaient et attendent encore cette résolution.

Toutefois, nous ne l'avons pas prise. Notre motif pour nous abstenir, nous l'avons puisé dans l'esprit de mesure qui doit caractériser tout gouvernement sérieux et sensé.

Nous n'avons pas voulu nous faire les auteurs d'une réaction industrielle, en substituant les prohibitions au libre-échange absolu. Nous entendons, en laissant aux échanges toute la liberté compatible avec la prospérité publique, assurer à nos industries, à celles, qui, depuis trois quarts de siècle, font la fortune de la France, la protection des tarifs suffisants pour qu'elles n'expirent pas sous la concurrence illimitée de l'étranger. Assez de simulants pour les empêcher de s'endormir, point assez pour qu'elles soient obligées de renoncer à produire, telle est la politique économique que nous vous proposerons.

Dans cette pensée, bien que nous éprouvions une préférence marquée pour l'abrogation des traités qui nous lient, parce que nous tenons essentiellement à recouvrer la liberté de notre politique commerciale, nous avons pensé qu'il serait plus sage de proposer à l'Angleterre de nous en tenir à une simple modification des traités existants, modification que, sous l'empire, on jugeait indispensable.

Ainsi, en laissant exister tous les tarifs sur les fers et leurs dérivés, sur les houilles, les produits chimiques, la verrerie, la cristallerie, la céramique, les lainages unis, les poissons frais ou salés, sur la plus grande partie de nos échanges, en un mot, nous avons seulement proposé de relever, dans la modeste proportion, tantôt de 3 0/0, tantôt de 5 0/0, nos droits sur les filés et tissus de coton, de lin et de laine; quant à ceux de laine mélangée qui avaient fait autrefois la prodigieuse fortune de Roubaix, et qui malheureusement ne la font plus, nous avons réclamé une simple élévation de 12 à 19 0/0. (Réclamations et bruit.) Et ces modestes changements, nous les avons demandés, moins pour obtenir une élévation véritable des tarifs existants que pour assurer leur loyale application. Il arrive, en effet, que, par les fausses déclarations en douane, les tarifs se trouvent réduits de 3, 4 et même 5 0/0, de manière que l'augmentation réclamée n'aurait pour effet réel que de rendre sincère l'application des tarifs de 1860. Telle a été purement et simplement la proposition faite par nous à l'Angleterre.

« Nous préférons, lui avons-nous dit, la dénonciation du traité de 1860, parce que, comme vous, nous désirons retrouver la liberté de nos relations commerciales; mais dans une pensée de bonne entente, de cordiales relations, nous consentons à rester dans des liens pour nous fort incommodes, à condition de les relâcher là où ils nous gênent jusqu'à arrêter la vie de nos principales industries. »

Cette manière de nous présenter était si naturelle qu'elle ne pouvait provoquer à première réflexion qu'un accueil favorable. Aussi, des premières paroles des ministres anglais, soit à Paris, soit à Londres, nous avons pu acquérir, sinon la certitude, du moins l'espérance que nos propositions seraient accueillies.

Peu à peu, cependant, les dispositions se sont montrées moins favorables, et près d'une année s'est écoulée sans réponse positive, de manière que le temps qui s'écoule est tout à notre désavantage. Si, en effet, nous avions dénoncé le traité de 1860 au mois de février dernier, nous serions très près de devenir libres aujourd'hui, car il faut une année entre la dénonciation et l'abolition du traité. Ne l'ayant pas fait, par les raisons que nous venons de vous dire, nous avons perdu environ dix mois; et aujourd'hui encore, du moment où nous aurons exprimé la volonté formelle de la dénonciation, il nous faudra perdre encore toute une année avant de recouvrer notre liberté.

Cherchant enfin à obtenir une réponse positive, il nous a été opposé, non des calculs de tarifs, mais une raison de principe. Il nous a été dit, du reste, avec tout la courtoisie qui a toujours été apportée de part et d'autre dans cette négociation, que l'Angleterre, en accédant à notre désir, semblerait abandonner ses principes, et se prêter à un retour en arrière de la part de la principale nation industrielle du continent.

Cette raison ne nous a pas convaincus. Si le fond du traité avait été seulement entamé, on pourrait tout au plus raisonner de la sorte. Mais une telle objection, lorsque trois objets seulement, relatifs à nos industries textiles, sont touchés, quand le fer, ses dérivés, la houille, les produits chimiques et la plupart des matières composant nos échanges ne subissent aucun changement, une telle objection est tout à fait contraire à la réalité des choses.

Est-ce donc sans motif qu'il avait été convenu qu'après dix ans le traité serait remis en question ? Était-ce sans motif que l'article 21 du traité avait stipulé qu'après dix ans, les tarifs seraient révisés ? Ou l'on prétend que le traité doit être à tout jamais immuable, et alors les réserves stipulées sont des articles vainement écrits; ou il faut reconnaître que nous usons d'un droit incontestable, et que nous en usons modérément en demandant que le traité de 1860 soit non pas abandonné, mais seulement modifié.

Voici donc la mesure à laquelle nous nous sommes arrêté définitivement (laquelle est comprise dans notre pouvoir de négocier, mais qui serait non avenue si vous ne l'approuviez pas); c'est de dénoncer le traité en consentant à négocier encore, tout une année, de manière à prendre date, dès aujourd'hui, et que le temps à perdre pendant ces nouvelles négociations ne soit pas perdu pour nous seuls, et qu'il soit pris sur l'année pendant laquelle le traité doit rester en vigueur après sa dénonciation. (Très bien.)

Quoi qu'il arrive du reste, abrogation ou simple modification du traité, nos relations politiques avec l'Angleterre seront aussi amicales que par le passé, et nos tarifs resteront même ce qu'ils étaient, sauf sur les points qui ont été de notre part l'objet d'une réclamation.

Certes, nous pouvons le dire, aucune négociation n'aura jamais été conduite avec plus de modération, d'esprit de paix; et aucun juge impartial en Europe, même en Angleterre, ne pourra nous condamner.

Ces deux négociations, celle qui était engagée avec l'Allemagne pour l'évacuation anticipée de six de nos départements, et celle qui était engagée avec l'Angleterre au sujet du traité de commerce, composent nos seules affaires avec l'Europe. Avec toutes les autres puissances, il n'en existe aucune et avec toutes, nos relations sont celles du bon voisinage. Sur notre grande frontière des Pyrénées, nous ne souffrons pas contre l'Espagne, elle ne souffre pas contre nous, les meutes des partis. De même avec la Suisse; de même avec la Belgique, dont l'indépendance profondément respectable sera toujours par nous profondément respectée. Avec l'Italie (Approbation), aucune difficulté n'existe, pas plus de sa part que de la nôtre, et nous ne lui adressons pas des conseils, car nous n'en donnons à personne, mais des recommandations au nom de l'univers catholique pour pour que l'indépendance du saint-siége soit rigoureusement maintenue (Grande approbation à droite), et à l'égard de Rome elle-même, nous ne faisons arriver que de profonds et sympathiques respects pour le vénérable pontife que ses malheurs rendent aussi respectable que ses rares vertus. A l'égard de l'Autriche, qui tend à se relever de ses revers, comme nous des nôtres, nous n'avons que des vœux à former, comme elle en forme pour nous. A l'égard de la Russie, placée si loin de nous, nos relations sont celles qui peuvent résulter d'une mutuelle confiance, et d'une appréciation éclairée des intérêts réciproques des deux États, intérêts qui ne sont pas de nature à les désunir.

Ainsi, pas une inquiétude ne peut subsister au sujet de nos rapports avec l'Europe, et les esprits les plus ombrageux peuvent se calmer, le travail peut étendre ses spéculations, car rien ne motiverait de sa part la moindre hésitation. Notre prudence et notre loyauté nous défendraient également de le tromper.

Passons à nos affaires intérieures qui n'ont cessé de partager avec nos affaires extérieures toute notre attention.

L'administration, vous le savez, consiste surtout dans un personnel préfectoral bien choisi (Bruit, rires) et bien adapté aux populations qu'il est appelé à régir. Cette œuvre difficile en tout temps, l'est surtout à une époque aussi profondément troublée que la nôtre, car tous nos départements, dans des proportions différentes, il est vrai, et selon les régions auxquelles ils appartiennent, contiennent les diverses partis qui divisent et malheureusement agitent notre pays. Or, il en est des préfets comme du gouvernement lui-même. S'ils conviennent à un parti, ils sont exposés à déplaire à l'autre; mais, de même que le Gouvernement doit, par son impartialité, son esprit de justice, être une moyenne, acceptée par les partis raisonnables et imposée à ceux qui ne sont pas, de même, les préfets doivent, à force de tact, de mesure, et, au besoin, de fermeté, se saisir des hommes et des choses et les diriger vers le bien commun de tous.

Ce n'est pas du premier coup que l'on réussit à composer toute une administration; et nous n'avons pas la prétention d'y avoir réussi. Nous avons pris d'abord dans les classes éclairées sans faveur comme sans esprit de parti, les sujets selon nous, les plus méritants, accordant la préférence au mérite sur la situation sociale, mais ne négligeant pas non plus cette situation, qui est un moyen d'influence, et nous croyons avoir donné aux populations des hommes dignes de les administrer.

Si dans les premiers jours toutes les convenances n'ont pas été saisies, peu à peu l'appropriation aux localités s'est faite, soit par quelques changements, soit par l'intimité qui s'est établie avec les populations en vivant au milieu d'elles; et en ce moment, d'après les témoignages que nous recevons, nous sommes fondé à croire que le personnel administratif a été aussi bien composé qu'il pouvait l'être (Oh ! oh ! à droite;— cris à gauche), dans les circonstances présentes.

D'ailleurs, il vient d'être mis à l'épreuve de l'élection et de la réunion des conseils généraux, convoqués pour la première fois depuis la cruelle année que nous venons de traverser.

Deux mille huit cents élections opérées au milieu d'un calme profond, en toute liberté, sans aucune pression administrative, nous ont prouvé que le pays, livré à lui-même n'était pas incapable de se conduire. Si les partis extrêmes ont pu se faire jour et obtenir un certain nombre de sièges dans les conseils généraux, l'immense majorité a été composée d'hommes sages, modérés, animés sans doute d'opinions diverses, mais sachant sacrifier leurs opinions individuelles à l'intérêt général.

Les délibérations de ces conseils ont révélé le meilleur esprit; et si elles ont été quelques fois erronées, dans leur ensemble, elles ont été signalées par la modération et par une véritable sagesse administrative et financière. Et nous pouvons le dire, si tout le monde s'est étonné de nous trouver si riches au milieu de nos malheurs, on a pu aussi s'étonner de nous trouver si sages au milieu d'une révolution. (Très bien !)

Je sais bien que beaucoup d'esprits sincères, attristés par nos malheurs, se refusent à admettre cette amélioration; mais nous leur répondrons que c'est décourager l'esprit public que de ne pas reconnaître ses progrès. Espérer beaucoup des hommes est plus sage et plus habile que d'en désespérer.

L'administration sans doute est un point important; mais la finance, l'armée le sont plus encore, si c'est possible. La finance nourrit l'État; l'armée le soutient, et constitue sa grandeur. Jamais l'un et l'autre n'ont eu plus à faire pour suffire à leur double tâche.

Il est plus digne, sans doute, et quant à moi plus conforme à mes goûts, de chercher à réparer les fautes d'autrui que d'être sans cesse occupé à les relever. Pourtant le langage que tiennent les partisans du gouvernement déchu nous contraint à retracer l'état dans lequel il a laissé la finance et l'armée. C'est d'ailleurs indispensable pour vous faire apprécier notre situation tout entière.

Notre budget, qui, en moyenne, était de 1,000 millions en 1848, tous les services compris, la dette, l'amortissement, les ministères, les travaux extraordinaires, les frais de perception, le service départemental, était arrivé en 1870 à un total de 2 milliards 100 à 200 millions.

Avec une augmentation pareille, deux services capitaux étaient déplorablement négligés : l'amortissement et l'armée. Il n'y avait pas d'amortissement, ou si peu, qu'il était dérisoire; et quant à l'armée, le matériel était à la fois insuffisant et arriéré, l'artillerie au-dessous de toutes les proportions généralement usitées, et l'effectif de nos régiments d'infanterie rarement au-dessus de 11 à 1200 hommes, ce qui explique comment, après la déclaration de la guerre la plus téméraire, nous n'avions pas à l'ouverture du feu plus de 200,000 hommes à présenter à l'ennemi, qui s'avançait avec 400,000 hommes, soutenus par 300,000 autres. Telle était la situation de nos principaux services, avec un budget de 2 milliards 100 ou 200 millions. Depuis, la guerre nous a coûté 3 milliards environ; l'indemnité convenue avec les Allemands nous en coûtera 5, que nous ne payerons que successivement, mais dont nous supportons déjà le fardeau, puisque dès aujourd'hui nous en payons l'intérêt. Ajoutez à ces charges les ravages de la guerre à réparer, des ponts à relever, des routes à rétablir, des indemnités à payer aux départements envahis, le matériel de l'armée à refaire, notre frontière à reconstituer au moyen de nouveaux travaux de fortification, et on concevra tout ce que doivent ajouter à nos budgets futurs les erreurs du dernier gouvernement. (Très bien ! à gauche.)

Pourtant, avec de la patience, du travail, une extrême prudence financière, tous ces maux pourront être réparés, et nous ne désespérons pas (vous en serez bientôt juges) de vous présenter un budget en équilibre, toutes nos charges étant portées en ligne de compte, l'amortissement et l'armée notamment étant largement et suffisamment dotés. Mais personne n'a dans sa main de baguette magique pour faire tout avec rien. Ces résultats, c'est avec de l'économie et des impôts qu'on pourra les obtenir; c'est-à-dire en ajournant des travaux utiles et en faisant des prélèvements plus grands sur la fortune privée au profit de la fortune publique. Ces sacrifices, du reste, en partie déjà connus, et qu'il reste seulement à compléter, ne seront pas tels que le développement de la richesse publique en puisse souffrir, et que les jouissances honnêtes du foyer domestique soient supprimées.

Nous allons, du reste, vous faire connaître tout de suite et brièvement les bases du nouveau budget que nous présenterons bientôt à vos suffrages.

Le changement de la forme du gouvernement a fait disparaître la liste civile, les dotations princières et sénatoriales, et permis une économie de près de 40 millions, si on tient compte du produit des domaines de la couronne. Cette économie, facile à opérer une fois admise, il ne reste de réductions notables à faire que sur les travaux publics et les constructions navales, non pas que nous ayons renoncé aux économies qui peuvent résulter de réformes administratives bien conçues; mais l'expérience a dû apprendre à tout le monde que ces réductions ne pourraient jamais être très considérables.

Quant aux travaux publics, poussés à l'excès sous le dernier régime et devenus trop souvent des actes de complaisance envers les individus ou envers les localités, nous avons soigneusement recherché les ajournements dont ils pouvaient être l'objet sans grave inconvénient. Ainsi, tout ce qui était réparation des ravages de la guerre est déjà fait ou va se faire avec les ressources portées aux budgets de 1871 et de 1872.

Quant aux travaux commencés, ils seront achevés, ne fût-ce que par raison d'économie bien entendue; quant aux travaux nouveaux, les plus urgents seront repris dès que le mouvement ascendant des revenus publics recommencera sous l'influence de l'ordre et de la paix.

Cette manière d'entendre le classement des besoins nous a permis d'opérer sur le budget des travaux publics une réduction de 28 millions environ.

La fin à demain.

ROUBAIX

ET LE NORD DE LA FRANCE

Le temps nous a manqué dans ces derniers jours, pour nous occuper du sieur Junker (Charles), cet ancien sous-officier de la ligne, devenu l'un des principaux officiants de la petite église démocratique de Roubaix.

C'est encore de l'*Internationale* qu'il s'agit. Après deux mois de silence, M. Junker a réuni la société dite des travailleurs pour lui donner, a-t-il dit, « *l'explication franche, claire, du malentendu qui a fait naître de misérables calomnies.* » Ils étaient là trois-cent-cinquante-neuf fidèles qui auraient pu trouver que cette explication était bien tardive; mais pas un n'y a songé, et ils se sont empressés de répondre : *Très-bien !* à trois-cent-cinquante-neuf, et tous ensemble, comme les conseillers du grand Schahababam. Encouragé par cette touchante unanimité, l'éminent secrétaire du Conseil municipal a continué et s'est emporté violemment contre « le journal et le journaliste » qui ont eu l'audace de l'interroger sur certain passage d'un livre de M. Oscar Testut.

Nous croirions manquer à notre dignité en nous défendant ici contre les